


<b>MAIRIE – 2 rue du Pigeonnier</b> <b>71 160 RIGNY SUR ARROUX</b>  <b>03 85 53 12 95</b> <b>mairie-rigny-sur-arroux@wanadoo.fr</b>	<b>Département : Saône-et-Loire</b> <b>Arrondissement : Charolles</b> <b>Canton : Gueugnon</b> <b>Commune : Rigny-sur-Arroux</b>
---	---

**COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10/02/2017**

<b><u>Présents :</u></b>	<b>G. GRANGER, T. VOYARD, D. JACOB, C. BONNET, G. BONNOT, P. DEVILLARD, B. FONDARD, G. FORET, P. TEIXEIRA, G. DESCREAUX, B. BARROIS,</b>
<b><u>Absents :</u></b>	<b>P. BERNARD pouvoir à P. DEVILLARD, D. CLOIX,</b>
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	<b>G. DESCREAUX</b>
<b><u>Date de convocation</u></b>	<b>25/01/2017</b>
<b><u>Durée de la séance :</u></b>	<b>3h00</b>

**Adoption du compte-rendu du conseil du 20 décembre 2016**

Le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal en date du 20 décembre 2016 a été adopté à l'unanimité.

**COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2016**

**Commune :**

Fonctionnement :	Recettes :	489 349.72
	Dépenses :	395 519.94
	<b>Excédent :</b>	<b>93 829.78</b>

Investissement :	Recettes :	74 469.18
	Dépenses :	247 492.10
	<b>Déficit :</b>	<b>173 022.92</b>

**Assainissement :**

Exploitation :	Recettes :	14 859.84
	Dépenses :	14 219.29
	<b>Excédent :</b>	<b>640.55</b>

Investissement :	Recettes :	4 211.00
	Dépenses :	0.00
	<b>Excédent :</b>	<b>4 211.00</b>

**Lotissement :**

Fonctionnement :	Recettes :	4 330.08
	Dépenses :	4 330.85
	<b>Excédent :</b>	<b>0.77</b>

Investissement :	Recettes :	0
	Dépenses :	10 576.21
	<b>Déficit :</b>	<b>10 576.21</b>

Le conseil approuve à l'unanimité pour l'année 2016 les comptes administratifs des sections communes, assainissement et lotissement. Le conseil approuve à l'unanimité pour l'année 2016 les comptes de gestion établis par le receveur qui correspondent à l'identique aux comptes administratifs.

## **TAXES DIRECTES LOCALES**

Sur proposition de la municipalité et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition.

	<b>Taux votés par le conseil municipal pour 2016</b>	<b>Taux votés par le conseil municipal pour 2017</b>
Taxe d'Habitation	<b>20.01</b>	<b>20.01</b>
Taxe Foncière Bâti	<b>13.25</b>	<b>13.25</b>
Taxe Foncière Non Bâti	<b>56.66</b>	<b>56.66</b>

## **REPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil accepte à l'unanimité la proposition de répartition de **2 739 €** pour l'année 2017.

SDIL 71	236	CALG (tour du canton)	90
DOMISOL	100	USR	305
ADIL	82	Cantine scolaire	300
Papillons Blancs - Paray-le-Monial	76	Ecole Primaire OCE	300
Famille Gueugnonnaise	76	Comité des Fêtes	170
Secours Populaire Français	61	Tennis Loisir Rignyssois	85
Croix Rouge Française	61	Gymarroux	85
Banque Alimentaire CCAS Gueugnon	61	Anciens combattants Rigny-Clessy	85
Don du Sang - Section Gueugnon	61	Club de la Chenevière	85
Prévention Routière Saône-et-Loire	30	Bien Etre Energie	85
Croix d'Or -Section Gueugnon	30	Let's Dance	85
Centre Léon Bérard (Enfants)	30		
Lycée de Ressins	20	Le Sourire de Louis	40
MFR Saligny / Roudon	20	Les restos du cœur	40
		Handball Club de Gueugnon	40
		<b>TOTAL COMPTE 6574</b>	<b>2 739 €</b>

## **RODP**

Il est rappelé à l'Assemblée le principe de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) par laquelle France Telecom verse une somme à la commune qui sera intégralement reversée au SYDESL. Après avoir délibéré, les conseillers acceptent à l'unanimité de prévoir les crédits nécessaires au budget 2017.

## **CONTRAT BANQUE POPULAIRE / EMPRUNT SALLE MULTI-ACTIVITES**

Monsieur le Maire présente aux conseillers la nouvelle proposition de la Banque Populaire concernant l'emprunt souscrit en 2011 pour la construction de la salle des fêtes. Le taux actuel étant de 2.85% et le taux proposé étant de 1.50 %, sans changer la durée d'amortissement, l'économie réalisée s'élève à plus de 7000€. Après délibération, les conseillers acceptent à l'unanimité la nouvelle proposition de la Banque Populaire et charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

## **TRAVAUX DE LA MAIRIE**

Thierry VOYARD présente au conseil, le travail effectué pour le projet de rénovation de la mairie. Des cahiers des charges ont été réalisés pour chaque corps de métier et envoyés à 3 ou 4 entreprises pour l'établissement de devis. L'enveloppe globale a été estimée à environ 75 000 €. Les entreprises doivent rendre leur chiffrage avant le 28 février 2017. Les travaux devront certainement s'échelonner sur 2017 et 2018.

Une demande de subvention est possible dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement des communes par l'Etat. En effet, la rénovation thermique et l'utilisation d'énergies renouvelables entrent dans le cadre des modalités d'attribution de cette dotation. Il est prévu à la mairie de remplacer les radiateurs électriques existants par une pompe à chaleur. Les conseillers acceptent donc à l'unanimité de faire un dossier de demande pour obtenir cette subvention. Le coût du changement de mode de chauffage s'élève à environ 21 000€ TTC.

## **DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE LA CCEALS**

Depuis la fusion des communautés de communes, des commissions ont été mises en place pour gérer les différentes compétences communautaires. Il est proposé aux élus de s'inscrire dans ces différentes commissions.

- G. DESCREAUX : Collecte et traitement des déchets
- P. TEIXEIRA : Aménagement du territoire et Habitat, Culture
- T. VOYARD : Tourisme
- P. DEVILLARD : Travaux, développement durable et GEMAPI
- P. BERNARD : Action sociale
- B. BARROIS : Accueil de loisirs
- G. GRANGER : Développement économique et soutien à l'agriculture locale

## **PROJET DE NOUVEAU LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire informe les conseillers de la potentialité de regrouper des parcelles constructibles au centre-bourg qui pourrait permettre la création d'un lotissement. Il s'agit des parcelles comprises entre la rue du Mitron et la rue de l'Atelier. L'ensemble d'environ 7 500 m<sup>2</sup> est divisés entre de nombreux propriétaires. Pour que le projet se réalise, il faudrait que l'ensemble des propriétaires acceptent la vente à la commune. Après discussion et étude, il est proposé d'envoyer un courrier à chaque propriétaire afin de connaître sa position sur la vente de son terrain. Le prix de 8.50€/m<sup>2</sup> est retenu, en raison du coût d'aménagement à prévoir pour l'aménagement du lotissement, la viabilisation de chaque parcelle...

Il est évident qu'à cet endroit du bourg, chaque propriétaire ne pourrait vendre individuellement sa parcelle du fait des formes de terrain pas toujours adéquates pour des constructions neuves mais également du fait du passage de la ligne haute tension au-dessus des parcelles concernées. Le courrier sera donc immédiatement envoyé aux propriétaires avant d'avancer sur le projet.

## **TOUR DE TABLE**

- C. BONNET fait le compte-rendu de la commission voirie qui s'est tenue le samedi 4 février.
- P. DEVILLARD fait le compte-rendu de l'Assemblée du SINETA durant laquelle il a été question de la fusion du SINETA et du Syndicat du Mesvrin. Il informe également l'ensemble des élus, d'une aide possible de la Région pour des travaux au cimetière, si la commune s'engage dans le programme « zéro phytosanitaire ».
- P. TEIXEIRA aimerait qu'une solution soit trouvée pour que le container poubelle de la Mériole ne soit pas toujours renversé.
- B. BARROIS transmet la demande de plusieurs parents concernant la mise en place d'un passage piéton vers l'école, sur la rue de la Chenevière.
- G. BONNOT fait remarquer que depuis les travaux d'enfouissement Rue du Mitron, l'éclairage n'est plus aussi bon, les luminaires étant beaucoup plus petits.
- G. DESCREAUX fait remarquer les problèmes récurrents pour la sortie de la rue du Pigeonnier. En effet, très peu de conducteurs laissent la priorité à droite.

### **FIN DE LA SEANCE : 21h30**

G. GRANGER	T. VOYARD	C. BONNET	D. JACOB
P. BERNARD	G. FORET	P. DEVILLARD	G. BONNOT
B. FONDARD	D. CLOIX	B. BARROIS	G. DESCREAUX
L. SOEUR	P. TEIXEIRA		